FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Édito

JEAN CHRISTOPHE GAVALLET / PRESIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme celle du début de la pandémie de la COVID-19 en France, entraînant une crise sanitaire et économique qui a évidemment eu des conséquences sur l'activité de notre fédération. Nous avons néanmoins su garder le cap et maintenir une activité intense durant toute l'année.

Nos liens associatifs et humains ont souffert de cette situation et nous espérons qu'une amélioration à venir du contexte sanitaire permettra de les renouveler.

L'année 2020 débutait bien avec l'arrivée le 6 janvier de notre 3ème salariée : Noémie MOREL, en tant que chargée de mission "eau et littoral". Notre fédération ainsi dotée d'une nouvelle force vive a pu travailler sur les sujets liés à l'eau tout au long de l'année de manière plus efficace. Ils n'ont pas manqué : comité sécheresse, lancement des comités départementaux de l'eau, discussions sur la rédaction du pacte ligérien de l'eau, etc. Je salue ici le soutien financier de nos partenaires, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sans qui ce nouveau poste n'aurait pas vu le jour ainsi que le soutien de l'Etat.

L'été fut riche avec en août l'action « La Loire à Vél'eau » qui a permis pendant 10 jours d'aller à la rencontre du public en bord de Loire pour le sensibiliser aux enjeux de la protection de la ressource en eau. Bravo à Noémie qui a pédalé plus de 200 kilomètres. Notre fédération a aussi apporté un appui technique à l'animation de sensibilisation à la protection de la laisse de mer portée par FNE Vendée sur le littoral. Cette action a remporté elle aussi un franc succès.

A souligner, l'adhésion en septembre 2020 d'une 8ème association à notre fédération régionale : le Groupe Chiroptères Pays de la Loire. Notre mouvement associatif s'agrandit encore un peu.

Notre travail de participation au débat public s'est poursuivi en 2020 et je ne compte plus le nombre de réunions en visioconférence suivies cette année par nos bénévoles ! Économie de temps du fait qu'il n'y ait plus de déplacement mais perte de liens entre acteurs du territoire… un juste milieu sera à trouver un jour. Je me permets d'évoquer le renouvellement du comité de bassin Loire Bretagne en fin d'année et la nomination de deux représentantes de FNE Pays de la Loire. Je tiens à saluer ces prises de fonction au nom de notre fédération régionale et l'abnégation de nos deux bénévoles dans cette instance.

Questions dossiers, nous avons encore été servis : recours gagnés contre les arrêtés préfectoraux Zone de Non Traitement le long des cours d'eau, incendie GDE à Montoir-de-Bretagne pendant le premier confinement, période où l'arrachage de haies en Pays de la Loire a particulièrement été actif ce qui nous a poussé à réagir auprès des services de l'État et des collectivités… D'autres dossiers ont été sous le feu des projecteurs de la presse régionale : aménagement de la zone du Carnet et projet de méthanisation de Corcoué-sur-Logne en Loire-Atlantique, Aprochim en Mayenne, port de Brétignolles-sur-Mer en Vendée où un moratoire décidé en juillet 2020 permet d'espérer le réexamen et l'abandon du projet. Autant de dossiers suivis depuis plusieurs années et qui ont continué à animer nos actions.

Je finirai en vous parlant de notre outil fédéral Sentinelles de la nature. Développé depuis début 2019 en Pays de la Loire, cet outil a pris ses marques en 2020. Grâce à l'appui salarié nous avons pu constituer un réseau de sentinelles et de référents en Pays de la Loire. Les alertes reçues ont été nombreuses et leurs résolutions sont souvent le fruit d'un travail inter-associations. Je salue ici l'implication de ceux qui font vivre cet outil et j'encourage l'ensemble des associations membres à s'y intéresser afin de continuer à le faire connaître et le faire vivre.

Sommaire

Notre fédération p.3

Nos actions p.6
- Notre année 2020
- Sensibiliser et informer
- Alerter
- Convaincre et défendre

Nos partenaires p.26

Nos finances p.27

Nos associations en action p.29

Nos publications p.34

NOTRE FEDERATION

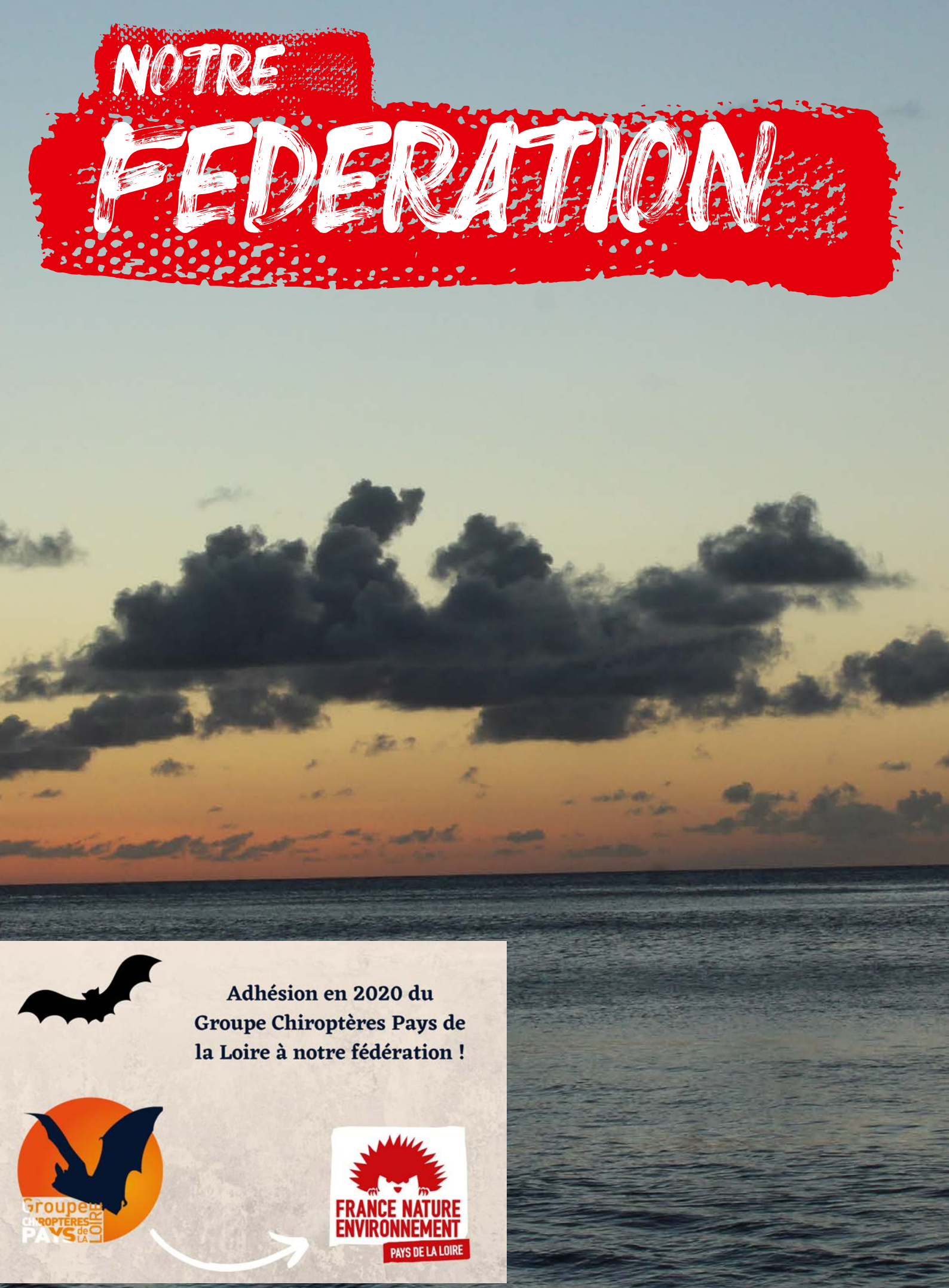

Adhésion en 2020 du Groupe Chiroptères Pays de la Loire à notre fédération !

Groupe Chiroptères Pays de la Loire

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

France Nature Environnement Pays de la Loire, c'est...

- Une association créée en 2008.
- La fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE).

Vigie de l'environnement

30 000

militant.es

en Pays de la Loire

Éclaireur

FNE Pays de la Loire siège dans

50

commissions

Force de proposition, exprimant la défense de l'intérêt général en matière d'environnement

8

associations adhérentes

100

associations affiliées

dans toute la région des Pays de la Loire

Une association reconnue

*Détentrice de l'agrément **association de protection de la nature et de l'environnement** et de l'habilitation de représentativité au titre du code de l'environnement.*

*Détentrice de l'agrément du ministère de la Justice **permettant de donner des consultations juridiques à ses associations membres**.*

Une association membre :

*- d'**Air Pays de la Loire** (depuis 2011);*
*- du **Centre d'Appui à la Vie Associative** du Maine-et-Loire (depuis 2010);*
*- du **Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire** (depuis sa création en 2015);*
*- de **France Nature Environnement** (depuis 2011);*
*- du **Mouvement Associatif des Pays de la Loire** (depuis 2018);*
*- de **PEFC-Ouest** (depuis 2018).*

- Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente.
- Une association reconnue d'intérêt général.

EQUIPE

Une équipe de **3 salariés** à plein temps, Xavier MÉTAY, coordinateur, Benjamin HOGOMMAT, chargé de mission "juridique", et depuis janvier 2020 Noémie MOREL, chargée de mission "eau et littoral".

3 jeunes ont été accueillis en tant que volontaires **en service civique**. Agathe COURANT jusqu'en mai 2020, Héléna TREVET à partir de la fin octobre et Marjorie LALANDE à partir de la mi-décembre 2020. Ces 3 volontaires réalisent des missions de 8 mois.

Nous avons accueilli **4 stagiaires** : Fanasina RAKOTONIRINA, étudiant en Licence 3 de géographie à l'université d'Angers pendant 1 semaine, Clara CHOTEAU, étudiante en 1ère année de BTS communication, pour appuyer notre communication sur une durée de 2 mois, Sterenn POUPARD-COSQUER, étudiante en Master 2 droit de l'environnement, travaillant notamment sur la préservation de la trame noire pendant 6 mois, Séverine LE MASLE, lycéenne en bac pro métiers de la gestion - administration, nous appuyant dans la gestion administrative de l'association sur une durée de 4 semaines.

L'année 2020 fut particulière pour l'équipe salariée qui a dû s'adapter au contexte sanitaire et aux divers protocoles qui se sont succédés. Lors du 1er confinement, chaque salarié a dû travailler depuis chez lui et l'accueil des stagiaires a dû être soit annulé soit repoussé. FNE Pays de la Loire a équipé en ordinateurs portables et en téléphones portables professionnels les 3 salariés en octobre 2020 afin d'être mieux outillé et de faciliter le télétravail. Par ailleurs, la mise en place d'un espace de stockage partagé des données en ligne (« cloud » ou nuage) a favorisé les travaux collaboratifs et échanges de documents au sein de l'équipe et donc le télétravail.

NOTRE GOUVERNANCE

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Le samedi 14 mars 2020, la fédération régionale a tenu son assemblée générale ordinaire à Angers. Avec l'annonce du confinement généralisé à compter du 17 mars midi, il a été décidé de l'organiser en petit comité avec un seul représentant de chaque association. Les rapports ont ainsi pu être présentés et votés comme il se doit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Le conseil d'administration et le bureau se sont réunis chacun à cinq reprises en 2020. Hormis un conseil d'administration, toutes les réunions ont eu lieu de façon dématérialisée du fait du contexte sanitaire.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration était composé :

- Pour la Sauvegarde de l'Anjou : Florence DENIER-PASQUIER et Yves LEPAGE (vice-président)

- Pour FE 53 : Jean-Marc LALLOZ (trésorier) et Benoît DUCHENNE (secrétaire adjoint)

- Pour Sarthe Nature Environnement : Jean-Christophe GAVALLET (président) et Sophie BARDET-AUVILLE

- Pour FNE Vendée : Alain LEGAL et Yves LE QUELLEC (secrétaire)

- Pour la LPO Pays de la Loire : Jean-Pierre MORON

- Pour Bretagne Vivante : Lilia CHASLERIE et Philippe ROLLAND (trésorier adjoint)

- Pour Virage Energie Climat Pays de la Loire : Bernard COTTIER

- Pour le Groupe Chiroptères Pays de la Loire: Nicolas CHENAVAL

NOS ACTIONS

Un rapport d'activité aux couleurs des ODD

Impliquée dans une démarche de développement soutenable depuis de nombreuses années (lancement d'une démarche d'Agenda 21 associatif en 2013), FNE Pays de la Loire a souhaité cette année inscrire ses actions dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) tels qu'ils sont définis par l'ONU au niveau international. L'affichage de ces objectifs, au nombre de 17, permet de vous indiquer ceux dans lesquels nous sommes impliqués.

Sommaire

Notre année 2020 p.7

Sensibiliser et informer p.9

Alerter p.13

Convaincre et défendre p.15

NOT
ANN
20

JANVIER

Soirée-débat sur les pesticides

Dans le cadre de la campagne « Nous Voulons des Coquelicots », FNE Pays de la Loire a participé à une soirée-débat sur les pesticides et les chartes départementales de protection des riverains au Bistrot des citoyens du monde à Mûrs-Érigné (49).

FEVRIER

Plainte contre EDF pour pollution radioactive de la Loire

Des taux de tritium anormalement élevés dans la Loire à Saumur nous ont conduit à porter plainte contre EDF aux côtés de la Sauvegarde de l'Anjou et plusieurs associations anti-nucléaires.

MARS

Demande de suspension des procédures participatives

Le confinement lié à la Covid-19 nous a poussé à demander au préfet de région la suspension des procédures participatives liées à l'environnement, demande satisfaite sauf pour quelques cas isolés.

AVRIL

Arrachages printaniers des haies

Destinataires de nombreux signalements d'arrachages agricoles de haies au début du printemps – période de nidification – nous avons publiquement dénoncé ces agissements irresponsables et illégaux.

MAI

Appel à redoubler de vigilance vis-à-vis de la nature

Avec la prévision du déconfinement le 11 mai et la reprise des activités, FNE Pays de la Loire a sensibilisé l'opinion au fait de laisser la nature tranquille.

JUIN

Pesticides et riverains

Avec la LPO Pays de la Loire, Bretagne Vivante et l'UFC Que Choisir Pays de la Loire, nous avons demandé une complète refonte des projets de charte d'utilisation des pesticides à proximité des habitations (assouplissement de la réglementation) et appelé à la mobilisation du public.

JUILLET

Contribution au schéma re

Après avoir participé pendant de lo
ce futur schéma nous avons
consultation du public notre avi
demandes d'amélioration du docum

TRE
NÉE
20

DECEMBRE

Calendrier de l'avent pour un appel aux dons

Nous avons présenté au grand public nos différentes actions pour mettre en avant ce à quoi serviront les dons et pourquoi ils nous sont si nécessaires.

NOVEMBRE

Victoire dans le dossier ZNT

Le tribunal administratif de Nantes nous a donné raison en enjoignant à quatre préfets de département de renforcer la réglementation protégeant les milieux aquatiques d'une contamination par les pesticides.

OCTOBRE

Chasse aux vitrines éclairées

Dans la nuit du 16 au 17 octobre, nous avons organisé à Angers un inventaire des vitrines commerciales illégalement allumées, préalable à une vaste opération de sensibilisation sur ce sujet.

SEPTEMBRE

Projet d'aménagement du Carnet

Alors que l'île du Carnet est occupée par des opposants au projet d'artificialisation de 110 hectares FNE Pays de la Loire rappelle qu'un autre aménagement de l'estuaire de la Loire est possible et qu'il faut relancer le dialogue entre les parties prenantes.

AOUT

Loire à vél'eau

Du 10 au 21 août, nous avons parcouru les bords de Loire entre Angers et Montsoreau afin de sensibiliser le public à la protection de la ressource en eau.

égional Biomasse

ngs mois à la rédaction de
pu exprimer lors de la
s et faire nos dernières
nent.

SENSIBILISER ET INFORMER

FNE Pays de la Loire par ses actions souhaite sensibiliser le grand public, réagir à l'actualité régionale, être force de proposition et de plaidoyer auprès des décideurs régionaux et locaux. Pour agir, FNE Pays de la Loire s'appuie sur différents supports de communication et de sensibilisation.

LA LETTRE DE FNE PAYS DE LA LOIRE

FNE Pays de la Loire a publié quatre exemplaires de sa revue trimestrielle en 2020. Chaque numéro de "*La Lettre de FNE Pays de la Loire*" fait un tour d'horizon de l'actualité de la fédération régionale, aborde un sujet sous forme de dossier et consacre une page à un sujet lié à l'eau et une autre aux brèves juridiques afin de relater nos actions en justice. A chaque fois, le numéro est imprimé à 150 exemplaires et diffusé à nos associations membres et à nos partenaires. Il est également mis en téléchargement depuis notre site Internet et diffusé en version numérique.

FNE Pays de la Loire a également publié en 2020 un Hors-série de *La Lettre de FNE Pays de la Loire* afin de diffuser son rapport d'activité 2019. Celui-ci a été imprimé à 100 exemplaires.

SITE INTERNET DE FNE PAYS DE LA LOIRE

FNE Pays de la Loire s'est appuyée sur son site Internet pour relayer des informations et communiquer avec ses adhérents et le grand public.
Le site internet lancé en 2013 est vieillissant dans son ergonomie mais a été consulté 13 335 fois par 10 789 utilisateurs différents entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Par rapport à 2019, c'est une hausse de fréquentation avec 4 400 consultations de plus (+ 50 %) et 3 813 utilisateurs supplémentaires (+ 55 %).
La meilleure audience date du 10 avril 2020 avec 857 personnes qui sont venues sur notre site Internet dans la journée.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Pour FNE Pays de la Loire, être acteur de la gouvernance environnementale, c'est aussi faire entendre sa voix dans les médias traditionnels. En 2020, FNE Pays de la Loire a diffusé 18 communiqués de presse aux médias régionaux.
Ces communiqués de presse, dont la plupart ont été rédigés en commun avec d'autres associations (10 sur 18), ont permis d'être présents dans la presse régionale : articles de presse dans les quotidiens régionaux (Ouest-France, Courrier de l'Ouest, Presse-Océan, Les Sables Vendée Journal), dans la presse nationale (Le Monde, Reporterre, L'Humanité), ainsi que dans la presse spécialisée (Réussir – Grandes cultures, Avenir agricole, Le chasseur français), interviews diffusées sur les radios locales (RCF Anjou, radio Campus, SUN), reportages à la télévision (France 3 Pays de la Loire).

RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook

Nous comptons 1 442 abonnés à la fin de l'année 2020. C'est une augmentation de 204 personnes par rapport à la même date en 2019 (+ 16,4%).
Zoom : Le post ayant recueilli la meilleure audience en 2020 est celui publié le 28 juillet pour sensibiliser le public à ne pas jeter les masques en tissu par terre, tant pour des raisons sanitaires qu'environnementales. Cette publication a été vue par 4 816 personnes.

Twitter

Au 31 décembre 2020, nous comptions 1 410 abonnés : c'est 203 personnes de plus qu'un an auparavant (+ 16%). FNE Pays de la Loire a produit 219 tweets en 2020.
Zoom : le tweet sur le maraîchage à la nantaise et ses impacts négatifs sur l'environnement a touché 11 200 personnes en mars 2020 et celui sur l'arrachage de haies en avril a touché 8 923 personnes.

Instagram

C'est la nouveauté de l'année 2020 s'agissant des réseaux sociaux : depuis le 17 juillet 2020, FNE Pays de la Loire est sur Instagram ! Nous comptons 248 abonnés au 31 décembre 2020. Nous avons mis en ligne 34 publications permanentes ainsi que 49 stories (publications éphémères).
Zoom : La publication qui a reçu le plus de mention j'aime (32) est celle sur le bilan de notre action de lutte contre la pollution lumineuse à Angers, « la chasse aux vitrines », qui a permis de relever l'éclairage illégal de 22 % des commerces du centre-ville.

Youtube

FNE Pays de la Loire a une chaîne Youtube depuis 2015. Très peu utilisée, nous avons toutefois produit une vidéo en 2020 pour présenter le bilan de l'action de La Loire à Vél'eau.

TENUE DE STANDS

Fête des jardins naturels

Organisée par l'association Hirondelle, la fête des jardins naturels a regroupé, le dimanche 11 octobre 2020 à la Bernerie en Retz (44), associations et artisans sur la question de l'environnement, avec cette année le thème « santé des végétaux grâce à la santé des sols ». Environ 60 personnes sont venues sur notre stand pour parler protection de l'eau et découvrir notre association.

FLORENCE DENIER-PASQUIER

Notre plaidoyer pour vivre dans un monde vivable passe auprès des citoyens et des décideurs politiques et économiques par notre communication sur notre site Internet et nos réseaux sociaux mais aussi par notre présence sur le terrain lors d'évènement grand public.

Village des initiatives locales

FNE Pays de la Loire a tenu un stand sur la protection de l'eau le samedi 26 septembre 2020 à la ferme de l'Abbatiale à Saint Gildas des Bois (44). L'évènement du Village des initiatives locales organisait sa journée de clôture dans ce lieu, sur le thème « agroécologie, eau et alimentation » avec des stands, conférences et animations. Environ 70 personnes se sont arrêtées sur notre stand pour échanger avec nous, se prêter au jeu du bar à eau ou tester leurs connaissances en faisant tourner la roue à questions. Cela a également été l'occasion de présenter notre mouvement associatif et de faire connaissance avec d'autres acteurs du territoire.

Mouvement "Nous voulons des coquelicots"

La Campagne « Nous voulons des coquelicots » est lancée depuis le 12 septembre 2018 en France. FNE Pays de la Loire et ses fédérations départementales ont rapidement apporté leur soutien à ces initiatives citoyennes tant en appelant leurs adhérents à se rassembler tous les 1ers vendredi de chaque mois qu'en apportant conseils et parfois un soutien logistique. La crise sanitaire a mis un coup de frein à l'organisation de rassemblements en 2020 mais quelques-uns ont tout de même pu avoir lieu et FNE Pays de la Loire a pu soutenir leur organisation.

Cette campagne a pris fin en septembre 2020 et les personnes intéressées pour poursuivre la dynamique créée ont été invitées à rejoindre un mouvement en constitution autour de notre avenir alimentaire : nous voulons des paysans.

VENDÉE GLOBE ET NATURA 2000

Tous les 4 ans, le Vendée Globe, course au large en solitaire sans escale et sans assistance, part des Sables d'Olonne. Le jour du départ, des milliers de personne assistent au départ depuis la baie des Sables d'Olonne jusqu'aux falaises situées à Port Bourgenay. Cet espace littoral est en grande partie situé en zone Natura 2000 et des milieux fragiles de haut de dune s'y trouvent.

Comme en 2012 et en 2016, les associations de protection de l'environnement membres de FNE ont proposé à l'organisateur de la course, la SAEM Vendée, d'organiser une action de sensibilisation du public le jour du départ afin de minimiser la pression humaine sur les espaces fragiles.

En 2020, FNE Pays de la Loire est venue animer ce travail et la représentation associative (FNE Vendée et l'association locale l'APNO), collectivités, animateurs Natura 2000, services de l'État, direction de course ont été associés. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre août et novembre 2020 afin de proposer un plan d'action et des mesures adaptées pour le jour du départ.
Un flyer de sensibilisation a été réalisé. Une équipe d'une vingtaine de bénévoles était prête à participer le 8 novembre à cette action de sensibilisation du public aux enjeux de préservation de ce site Natura 2000.

Hélas, une semaine avant le jour J, un départ de course à huis clos a été imposé par les services de l'État du fait du contexte sanitaire. Notre action n'a pas pu avoir lieu… mais la zone Natura 2000, en contrepartie, n'a pas subi les assauts du public !

LAISSE DE MER

En 2020, FNE Vendée a organisé avec certaines de ses associations membres présentes sur le littoral vendéen plusieurs animations de sensibilisation à la protection de la laisse de mer.

Cette action a été soutenue par FNE Pays de la Loire qui a pris en charge l'édition de différents matériels de communication afin d'augmenter la visibilité de ces animations sur les plages : flammes et tee-shirts aux couleurs de FNE. FNE Pays de la Loire a aussi appuyé la communication médias vers la presse régionale et via les réseaux sociaux. Les retombées presse furent intéressantes (articles de presse et reportages télé notamment).

Voir p. 30 pour en savoir plus sur cette action

LA LOIRE À VÉL'EAU

Du 10 au 21 août 2020, FNE Pays de la Loire est partie, équipée de son vélo remorque électrique prêté par SICLE – paysagistes à vélo, le long du parcours de la Loire à vélo, entre Angers et Montsoreau.

Sur le trajet, **23 stands** itinérants ont été installés à des lieux stratégiques : aires d'arrêt vélo, campings, marchés, offices du tourisme (Gennes, Saumur...), lieux touristiques comme le Prieuré de Saint Rémy la Varenne, la Loire Odyssée ou encore la Maison du Parc Naturel Régional Loire–Anjou–Touraine.

Au total, **427 personnes** sont venues à notre rencontre et se sont prêtées au jeu de nos différentes animations (bar à eau, roue à questions...). Abordées de façon ludique et creusées grâce aux échanges, différentes thématiques de la gestion de l'eau ont pu être abordées (biodiversité, sécheresse et économies d'eau, pollutions...) afin de sensibiliser le grand public.

Nous avons également profité de cet évènement pour organiser une après-midi à destination des bénévoles associatifs pour aller à la rencontre des acteurs de l'eau sur le bassin de l'Authion. Après des présentations et échanges avec le président de la CLE du SAGE Authion et le chargé de mission du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA), nous sommes ensuite partis à vélo sur le terrain à la recherche des clapets, installations spécifiques à la gestion hydraulique particulière de ce bassin.

ALERTER

SENTINELLES DE LA NATURE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

PREMIER BILAN

L'application « Sentinelles de la Nature » lancée au 1er février 2019 en Pays de la Loire, permet de signaler sur une application mobile et un site internet, des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables, traitées par la suite par FNE Pays de la Loire et ses associations membres.

En région Pays de la Loire, en 2020, **338 alertes** ont été signalées pour des dégradations environnementales et 21 alertes pour des initiatives favorables à l'environnement, dont 292 alertes ont été retenues comme des alertes pertinentes, exposant des faits illicites. Les autres étaient principalement des doublons, mais aussi des alertes trop peu étayées ou des faits légaux. On remarque une nette augmentation de l'utilisation de l'outil comparé à l'année 2019, où avaient été enregistrées 188 alertes de dégradations environnementales et 10 initiatives favorables.

Les dépôts de déchets sont les alertes principales (49%) avec une moyenne de 12 signalements par mois, suivi par l'arrachage de haies et la coupe d'arbres. Les autres atteintes régulièrement signalées sont l'irrespect des distanciations d'usage des pesticides, ou encore la pollution de cours d'eau. Les initiatives favorables peuvent quant à elles porter sur des opérations de restauration de zones humides, de ramassage de déchets, de plantation de haies par exemle.

Concernant les suites données aux alertes en 2020, deux d'entre elles ont mené à une plainte de la part des associations. Une partie importante des suites relèvent du maire et de ses pouvoirs de police. Dans certains cas, la gendarmerie/police, ou les services de secours sont intervenus. Par ailleurs, les pollutions de l'eau mènent à une information auprès de l'Office Français de la Biodiversité, responsable de la police de l'eau. Quelle que soit la configuration et le service compétent, chaque alerte reçoit une réponse permettant d'orienter la sentinelle afin de gérer l'alerte au plus vite et de la manière la plus efficace.

FORMATION PRISE EN MAIN DE L'OUTIL SENTINELLES DE LA NATURE

Afin de favoriser l'appropriation de la plateforme par les référents départementaux, FNE Pays de la Loire a organisé le 3 juillet 2020 une matinée de formation en visioconférence. Y étaient présents les 5 référents départementaux (dont 2 référents sarthois, aucun référent n'étant encore identifié en Loire-Atlantique). Cette formation était précédée de la réalisation et l'envoi aux référents de 2 vidéos de tutoriel au maniement de la plateforme (en accès privé sur la chaine Youtube de la fédération). Elle a permis de rendre plus autonomes les référents et a donné lieu à des échanges d'expérience entre bénévoles.

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS SENTINELLES DE LA NATURE

Le fonctionnement de la plateforme des Sentinelles de la Nature repose d'abord sur les bénévoles qui acceptent de devenir référents à l'échelle d'un département pour traiter et suivre les signalements opérés sur la plateforme avec le soutien de l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire. Un réseau a été constitué et permet d'échanger sur les pratiques de chacun.

A été lancée fin 2020 l'organisation de rendez-vous mensuels avec les référents de chaque département. C'est l'occasion de faire le point sur les derniers signalements reçus en actant les démarches à engager, d'actualiser les anciens signalements et de définir des priorités d'actions pour chaque département.

LA POLLUTION LUMINEUSE

ÉLABORATION D'UN GUIDE SUR LA TRAME NOIRE

La pollution lumineuse liée aux lumières artificielles allumées de nuit est un facteur de fragilisation de la biodiversité, en plus de nuire à la santé humaine et d'être facteur de gaspillage énergétique. Les collectivités territoriales disposent d'outils pour améliorer cette situation, notamment via l'inscription et la préservation d'une trame noire au sein de leurs documents d'urbanisme. Dans la région Pays de la Loire, nous avons cependant trouvé peu d'exemples d'intégration de cette problématique. C'est pour ces raisons que FNE Pays de la Loire a élaboré en 2020 un guide qui a pour objectif de présenter les différentes possibilités d'intégration de la pollution lumineuse au sein des documents d'urbanisme et de planification. Les fiches présentes dans ce guide énoncent les possibilités au sein des documents très concrets comme les Plans Locaux d'Urbanisme ou des documents plus souples comme les Schémas Directeur d'Aménagement Lumière. Plusieurs instruments volontaires peuvent également être mobilisés par les élus souhaitant prendre en compte cette thématique. Enfin le guide rappelle les pouvoirs dont dispose le maire pour appliquer la réglementation de lutte contre la pollution lumineuse. Réalisé dans le cadre du stage de notre juriste stagiaire Sterenn POUPARD-COSQUER, ce guide est diffusé depuis mai 2021, notamment auprès des collectivités territoriales.

ACTION "OÙ SONT LES ÉTOILES ?" ET ORGANISATION D'UNE CHASSE AUX VITRINES À ANGERS

FNE Pays de la Loire a organisé en 2020 deux actions concrètes visant à sensibiliser le public aux effets de la pollution lumineuse et à ouvrir la voie à sa diminution.

Tout d'abord et à l'instar d'autres fédérations membres de FNE, elle a incité via les réseaux sociaux les internautes ligériens à prendre en photo une situation de pollution lumineuse depuis leur fenêtre (confinement oblige), dans la soirée du 23 avril 2020 (nouvelle lune). Cette opération appelée « Où sont les étoiles ? » a engendré des retours modestes (16 participants dans 11 communes différentes) mais a posé les jalons du discours de sensibilisation de la fédération régionale sur cette thématique. Les retours, publiés sur la plateforme des Sentinelles de la nature, ont pour la plupart donné lieu à une analyse pour déterminer la légalité des situations rapportées et pour essayer d'y apporter des réponses.

Ensuite, la fédération a organisé dans la nuit du 16 au 17 octobre une « chasse aux vitrines » illégalement allumées dans le centre-ville d'Angers. Cette opération a mis en évidence la forte proportion de vitrines et enseignes de commerces demeurant allumées après 1h du matin, heure à partir de laquelle elles doivent pourtant être éteintes en application de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 : **159 vitrines et enseignes** ont ainsi été relevées comme contrevenant aux règles, soit 22 % des commerces de centre-ville contrôlés. FNE Pays de la Loire a ensuite contacté chacun des commerces concernés, par courrier ou par déplacement sur place, afin de sensibiliser les commerçants aux effets de la pollution lumineuse et à la réglementation qui s'y rapporte. L'association des commerçants du centre-ville d'Angers, la chambre du commerce et de l'industrie et la mairie d'Angers ont également été informées de cette initiative. 2021 fournira l'occasion d'examiner la bonne prise en compte de la réglementation par les commerçants angevins et de dupliquer la démarche dans d'autres territoires.

CONVAINCRE DEFENDRE

Sommaire

Biodiversité	p.17	***Forêt***	p.24
Eau	p.18	***Aménagement du territoire***	p.24
Mer et littoral	p.21	***Paysages et publicité***	p.24
Air et énergie	p.23	***Risques industriels***	p.25

FNE Pays de la Loire dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire, élus, représentants des acteurs économiques, syndicats, associations, ... et siège dans une cinquantaine d'instances régionales ou groupes de travail où elle porte la voix de la nature. Acteur du plaidoyer environnemental, la fédération régionale essaye de faire avancer la cause environnementale. Nous agissons en tant que médiateur environnemental mais n'hésitons pas à saisir la justice si cela est nécessaire.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Régine BRUNY, administratrice de la Sauvegarde de l'Anjou et Jean-Christophe GAVALLET, président de Sarthe Nature Environnement et de FNE Pays de la Loire siègent au CESER des Pays de la Loire au nom de la fédération régionale.

Au cours d'une année 2020, forcément perturbée par la pandémie de la Covid 19, ils ont participé à :

- l'avis sur le Plan Ambition Alimentation-Santé animé par la commission Aménagement et cadre de vie ;
- l'étude sur l'Arbre menée par la même commission ;
- l'avis sur le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire : Quelle stratégie pour l'avenir du Port mené par la commission « infrastructures – déplacements – télécommunication - énergie » ;
- l'étude menée par la même commission sur l'énergie en Pays de la Loire : réussir la transition énergétique sur le territoire ligérien.

Jean-Christophe GAVALLET a été rapporteur de l'avis sur le Schéma Régional Biomasse.

« Le CESER est un véritable parlement qui vient éclairer les élus du Conseil régional mais aussi l'ensemble de la société sur les dossiers qui font l'actualité régionale. FNE Pays de la Loire s'investit dans cette instance, via ses deux représentants, pour y porter son regard et faire en sorte que les enjeux environnementaux soient pris en compte quel que soit le sujet abordé. Notre objectif est de faire de l'environnement un des fondamentaux du développement de notre société. »

JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

PLATELAGE DU LAC DE GRAND LIEU : ILLÉGALITÉ CONFIRMÉE

Par jugement du 13 février 2020, le tribunal administratif de Nantes a confirmé l'illégalité du platelage en bois installé sans autorisation par la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu dans le site classé du Lac de Grand-Lieu. Suite à une plainte adressée par Bretagne Vivante et FNE Pays de la Loire, la commune avait présenté une demande de régularisation que la préfecture de Loire-Atlantique avait refusée. La commune avait ensuite contesté ce refus devant la justice administrative. Les deux associations étaient intervenues au soutien de la décision préfectorale, avec succès.

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN)

Adhérent du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire depuis sa création, FNE Pays de la Loire, via son représentant (Jean-Christophe GAVALLET), a participé aux instances de gouvernance en 2020 : assemblée générale à Murs-Erignée (49) et conseils d'administration.

Mais l'activité fut assez faible en 2020 du fait de la crise sanitaire et de la longue séquence électorale (élections municipales) qui n'a pas permis le renouvellement rapide des instances du CEN Pays de la Loire. Il est à noter que le CEN Pays de la Loire développe sa capacité à animer les Atlas de Biodiversité Communaux.

UNE ACTION VISANT À SANCTIONNER L'IRRESPECT DES MESURES COMPENSATOIRES

Régulièrement mises en avant pour favoriser la réalisation de projets d'aménagement, les mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité constituent des leurres si elles ne sont pas respectées. Après avoir constaté la mise en œuvre très imparfaite des compensations à la destruction de zones humides liées à la réalisation de la zone commerciale de la Hirtais (près de Pontchateau) par la société SERENIS, FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante ont assigné cette dernière devant le tribunal judiciaire de Saint-Nazaire. Le jugement rendu en décembre, qui devait servir d'exemple, s'avère très décevant puisqu'il déclare étonnamment irrecevable l'action des associations. Celles-ci ont interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Rennes.

COMITÉ RÉGIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

Animée par le Conseil régional et l'État, le Comité régional pour la biodiversité permet de réunir l'ensemble des acteurs de la biodiversité et d'œuvrer collectivement pour mettre en œuvre la stratégie régionale biodiversité. FNE Pays de la Loire participe à ce comité régional qui s'est réuni une seule fois en 2020, le 11 février.

GUIDE RÉGIONAL ERC

FNE Pays de la Loire a participé au comité de relecture du guide régional « Éviter Réduire Compenser » réalisé dans le cadre de la stratégie régionale biodiversité animée par le Conseil régional des Pays de la Loire. Ce guide a été publié début 2021 et des annexes complémentaires doivent être apportées au 1er semestre 2021. FNE Pays de la Loire y participera.

ARRÊTÉS CADRE SÉCHERESSE

Dans la lignée de l'harmonisation régionale de 2019, les arrêtés cadre sécheresse de la région ont cette année encore fait l'objet de révisions et FNE Pays de la Loire y a été très attentive. Tout d'abord, l'arrêté cadre de la Sarthe, qui n'avait pas été modifié l'année dernière a été révisé en 2020. FNE Pays de la Loire et Sarthe Nature Environnement ont participé à ce processus, avec des échanges avec la DDT 72 et des contributions à la concertation et la consultation du public. Nous avons notamment demandé la prise en compte des eaux souterraines et un calcul raisonnable du volume hebdomadaire autorisé.

Les arrêtés cadres de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont également été « toilettés » en 2020. FNE Pays de la Loire (avec la Sauvegarde de l'Anjou en Maine-et-Loire) ont fait une contribution dans le cadre des consultations du public. Notre fédération a également suivi certains arrêtés cadres interdépartementaux, comme celui du Thouet ou du Layon.

En parallèle des arrêtés cadres sécheresse, FNE Pays de la Loire et/ou ses associations locales participent aux réunions des comités sécheresse quand ils existent (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe, Vendée), afin de suivre et de s'exprimer sur la mise en œuvre des restrictions en période d'étiage.

ARRÊTÉS ZNT : VICTOIRES EN JUSTICE

Par 4 jugements du 29 octobre 2020, le tribunal administratif de Nantes a donné raison à FNE Pays de la Loire et aux associations de son mouvement dans les dossier des arrêtés « zones de non-traitement » (ZNT). Les associations avaient contesté les refus des préfets de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Vendée de compléter les arrêtés par lesquels ils ont défini les points d'eau bénéficiant d'une telle ZNT vis à vis des pesticides. Ces arrêtés marquaient en effet une régression par rapport aux arrêtés précédents, en excluant de toute protection de nombreux cours d'eau de tête de bassin versant. Le tribunal a enjoint aux préfets de compléter ces arrêtés dans les 3 mois en réintroduisant dans la définition des points d'eau le référentiel de la cartographie de l'IGN, en addition des cours d'eau répondant à la définition légale. Concernant ces derniers, il a rappelé qu'ils ne sauraient être limités à une représentation cartographique, qui peut être entachée d'erreurs. Pour les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, il impose en outre le retour à une protection de 1 mètre de l'ensemble des autres éléments du réseau hydrographique, dont les fossés.

DES PLAINTES POUR DES POLLUTIONS DE COURS D'EAU

Comme l'an dernier, de multiples signalements opérés via la plateforme des Sentinelles de la Nature ont mis en évidence des pollutions. Deux pollutions de cours d'eau ont motivé cette année des plaintes de FNE Pays de la Loire, à chaque fois pour des pollutions qui se répètent d'année en année : pollution de la Boulogne (la troisième en deux ans) faisant suite à un probable déversement de lisier ; pollution du canal des Bardets suite à un déversement de produits de déblanchiment de serres maraichères, vraisemblablement lié à une absence de disposition de rétention efficace. Une pollution identique avait déjà donné lieu à une plainte à la même période en 2019. FNE Pays de la Loire espère que ces plaintes permettront d'aboutir à la condamnation des responsables afin que de tels faits ne se renouvellent plus.

FNE Pays de la Loire représentée dans divers comités

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Cette instance a été particulièrement active en 2020 avec la préparation de la révision du SDAGE pour 2022-2027. Avec une cinquantaine de réunions, dont la moitié de la commission planification, le Comité de bassin a travaillé, avec le secrétariat technique de bassin, à l'écriture du projet de SDAGE. Le processus de rédaction a été marqué par une concertation régionale spécifique aux Pays de la Loire concernés par de nombreux bassins en déficit quantitatif. Dans le projet initial, 5 bassins étaient concernés par un passage de la disposition 7B3 (plafonnement des prélèvements) à une ZRE (zone de répartition, interdiction de prélèvements et mise en place de mesures pour réduire le déficit) et 4 bassins par un passage de 7B2 (augmentation possible des prélèvements) à 7B3. Le préfet de région a proposé des engagements volontaires pour réduire le déficit en lieu et place du changement de zonage réglementaire. À deux reprises, FNE Pays de la Loire a formulé des contributions s'opposant à cette démarche, préférant un accompagnement des démarches volontaires par un cadre réglementaire, sans être entendue. Sur le volet quantitatif, le projet de SDAGE passe uniquement 2 bassins de 7B2 à 7B3 et temporise le classement en ZRE en désignant les bassins susceptibles de faire l'objet d'un tel classement.
Sur les autres thématiques, le projet de SDAGE reste dans la lignée du précédent, en reprenant l'objectif de 61 % de masses d'eau et en ajoutant quelques nouveautés, notamment un chapitre sur les micropolluants. Le 22 octobre 2020, le Comité de bassin a adopté le projet de SDAGE à 50 % de voix favorables.

Le Comité de bassin a été renouvelé en fin d'année et FNE Pays de la Loire a eu le plaisir d'y voir nommées 2 de ses représentantes.

Après un premier mandat dans ce parlement de l'eau pour y représenter FNE, j'ai le plaisir d'avoir été nommée pour y siéger pour un nouveau mandat au nom de FNE Pays de la Loire, que je représenterai avec une autre bénévole.
Lieu de discussion, le Comité de bassin voit régulièrement les visions des acteurs de l'eau s'affronter. FNE Pays de la Loire et les autres associations membres de FNE qui siègent dans cette instance y défendent l'intérêt général et une meilleure prise en compte des activités humaines dans le grand cycle de l'eau. Au regard des changements climatiques à venir sur notre territoire, il n'y a plus de temps à perdre pour essayer d'atténuer les effets et s'adapter à ces derniers.

RÉGINE BRUNY

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'EAU

Que ce soit en complément ou en remplacement des comités sécheresse, des comités départementaux ont été mis en place dans les 5 départements de la région. Ces comités ont pour ambition d'aborder la gestion de l'eau au sens large, et non uniquement la gestion de crise comme les comités sécheresse : qualité de l'eau, continuité écologique, gestion quantitative structurelle… FNE Pays de la Loire a participé aux différents comités départementaux de l'eau : le 28 janvier en Maine-et-Loire, le 12 février en Mayenne, le 10 juillet en Loire-Atlantique. En Loire-Atlantique, FNE Pays de la Loire assiste aussi aux groupes de travail sur la quantité et la qualité de la ressource en eau. En Maine-et-Loire, FNE Pays de la Loire a également suivi le lancement du Schéma Départemental de la gestion de la ressource en eau.

COMITÉ LIGÉRIEN DE L'EAU

Le Conseil régional des Pays de la Loire a installé un Comité Ligérien de l'Eau en 2017 afin de faire travailler ensemble les acteurs de l'eau présents au Comité de bassin Loire-Bretagne au niveau régional. L'objectif : permettre de dégager des lignes de positionnement sur des questions liées à l'eau afin de mieux défendre l'intérêt régional au Comité de bassin Loire-Bretagne et de faire remonter au mieux les préoccupations régionales à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Régine BRUNY représente FNE Pays de la Loire dans ce comité qui s'est réuni 2 fois en 2020.

NITRATES

FNE Pays de la Loire suit la mise en œuvre du plan d'action régional nitrates. Nous avons participé à la réunion de concertation du 3 décembre 2020 et fait une contribution dans le cadre de la révision des zones vulnérables, en demandant le maintien de toute la région dans cette catégorie (décision à venir en 2021).

La révision du 6ème programme d'actions régional va s'amorcer à la fin de l'année 2021 après un bilan au cours du premier trimestre. La concertation réalisée en 2020 met déjà en évidence certains enjeux de la révision à venir, alors que les premiers résultats de l'application du 6ème programme ne montrent pas d'amélioration significative de la situation.

A noter une demande forte de simplification et d'allègement des contraintes de la part des représentants de la profession agricole, qui contestent la part anthropique de la situation dégradée des masses d'eau sur le paramètre nitrates en mettant en avant des facteurs climatiques.

CAPTAGES PRIORITAIRES

Pour faire suite aux conclusions des Assises de l'eau qui font de la protection des captages prioritaires pour l'eau potable une politique prioritaire, la DREAL Pays de la Loire travaille sur l'élaboration d'une stratégie régionale à ce sujet.

FNE Pays de la Loire a été interrogée le 18 septembre 2020, en tant qu'acteur concerné, pour établir un diagnostic et faire le bilan des démarches engagées sur les captages prioritaires de la région. Le 24 novembre 2020, un séminaire étape a été organisé, auquel FNE Pays de la Loire a participé. Il en ressort que sur les 47 captages prioritaires de la région, beaucoup sont concernés par des risques de pollution et des tensions quantitatives.

La rédaction de la stratégie régionale a pour ambition de partager les constats et d'imaginer collectivement les solutions à apporter, afin d'établir un cadre pour mieux protéger les captages prioritaires et servir de fer de lance pour la protection des autres captages.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC MARAIS POITEVIN

L'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) est un établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais Poitevin et son bassin versant. FNE Pays de la Loire siège au conseil d'administration de l'EPMP. Il se veut un lieu d'échange privilégié et régulier, au service des acteurs du marais. C'est Yves LE QUELLEC qui nous y représente.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Le forum des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature s'est réuni à deux reprises en 2020 sur l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature V, auquel FNE Pays de la Loire a participé. Ce plan a pour objectif de définir les grandes orientations pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents afin de réduire les conséquences négatives des inondations, de retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques et valoriser les atouts du patrimoine et la connaissance.

Groupe des référents Eau des bassins versants des Pays de la Loire

En 2020, FNE Pays de la Loire a travaillé à la mise en place d'un réseau de bénévoles intéressés par la question de l'eau, et en particulier ceux siégeant au sein des Commissions Locales de l'Eau sur le territoire des Pays de la Loire.
L'objectif d'un tel réseau est de mettre en relation des bénévoles intéressés par les mêmes sujets, pour leur permettre d'échanger entre eux et de partager leur expérience ; des réunions sont prévues en ce sens. Une lettre d'information est également envoyée toutes les semaines pour suivre l'actualité. En identifiant ainsi les bénévoles et leurs compétences ou centres d'intérêt, cela permet de créer des sous-groupes pour une mobilisation ou une information ciblée, en fonction des dossiers régionaux. La première réunion du groupe des référents Eau a eu lieu en visioconférence le 26 mai 2020.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Des formations organisées par FNE Pays de la Loire

En 2020, FNE Pays de la Loire a organisé 2 formations sur la thématique de l'eau :

- **Formation sur « le SAGE, appropriation associative »** le 17 novembre 2020 à destination des bénévoles intéressés par la question de la gouvernance de l'eau et en particulier ceux de Bretagne Vivante. Elle s'est déroulée en visioconférence et a réuni 12 personnes. Au programme : présentation juridique du SAGE, examen du rôle des associations de protection de l'environnement en lien avec ce document, présentation du SAGE Estuaire de la Loire en cours de révision par sa directrice et retour d'expérience du président sortant de la CLE.
- **Formation sur « la révision du SDAGE Loire-Bretagne »** le 17 décembre 2020. Elle a réuni 14 personnes. Après une présentation juridique du SDAGE puis une présentation du projet de SDAGE 2022-2027, l'après-midi s'est poursuivie par des retours d'expérience des représentants FNE au Comité de Bassin et des échanges sur le processus de révision.

MISE EN PLACE DU RÉSEAU LITTORAL

En 2020, FNE Pays de la Loire a commencé à mener une réflexion sur l'intérêt d'une mise en réseau des associations concernées par la préservation du littoral. Une première réunion d'échange a été organisée le 15 décembre 2020 entre les associations de la Vendée et de la Loire-Atlantique pour que chacune puisse se présenter, prendre connaissance de ce qui existait ailleurs et éventuellement exprimer ses besoins et attentes vis-à-vis d'une mise en relation et d'une animation régionale.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE

FNE Pays de la Loire siège au Conseil de développement du Grand Port Maritime Nantes St Nazaire (GPMNSN). Yves-Patrice BOURDON, notre représentant, a pu participer aux différentes réunions qui ont eu lieu en 2020. Une partie des réflexions s'est portée cette année sur la préparation de la nouvelle stratégie portuaire ligérienne et sur la préparation du projet stratégique 2021-2026 du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.
Dans ce contexte, le GPMNSN a invité les associations membres du Conseil de Développement à une visite terrain le 11 février 2020. Occasion pour nous de visiter la future zone Énergie Marine Renouvelable à St Nazaire en cours d'aménagement, les zones roulier (roro) et EMR de Montoir-de-Bretagne et le terminal méthanier.

14 VIE AQUATIQUE

PROTECTION DES MAMMIFÈRES MARINS

Les captures accidentelles de cétacés dans le cadre des activités de pêche génèrent chaque année l'échouage de plusieurs centaines de cadavres de ces animaux sur les côtes atlantiques et notamment en Vendée, phénomène qui s'intensifie d'année en année. FNE Pays de la Loire a participé au groupe de travail annuel de FNE ainsi qu'à plusieurs échanges visant à préparer sur ce sujet une action juridique qui sera concrétisée en 2021.

PORT DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER

Un moratoire a été annoncé sur le projet de port de plaisance pendant l'été 2020, donnant lieu à l'engagement d'une médiation à laquelle FNE Vendée participe de façon active. Le recours engagé en 2019 contre l'autorisation environnementale du projet par FNE Pays de la Loire, FNE Vendée, le CPNS et Surfrider Foundation Europe est toujours en cours d'instruction par le tribunal administratif de Nantes. Des échanges de conclusions ont été opérés en cours d'année 2020, permettant aux associations de mettre en avant un autre argument juridique défavorable au projet de port : l'irrespect par celui-ci du plan de prévention des risques inondation du Pays de Monts.

MIREILLE BOURDON

J'ai été nommée fin 2019 au Conseil Maritime de Façade. L'année 2020 a été bien chargée puisque le travail visant à la rédaction du volet opérationnel du Document Stratégique de Façade fut mené à un rythme fort soutenu. Avec les autres représentants des associations de la protection de la nature et de l'environnement, nous avons essayé d'instiller un peu plus de prise en compte des enjeux environnementaux dans ce futur document qui fera référence pour une durée de 6 ans. Un pénible travail et une forte implication n'ont hélas pas été suffisants pour cela. En 2021, la concertation puis l'enquête publique seront donc des rendez-vous importants.

CMF NAMO ET DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Au sein du Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique Manche Ouest (CMF NAMO), FNE Pays de la Loire est représentée par Maryvonne GUÉRIN, titulaire, et Mireille BOURDON, suppléante et également membre suppléante de la Commission permanente. Le CMF NAMO s'est réuni une fois en novembre 2020. Par contre, la Commission permanente s'est réunie à plusieurs reprises pour finaliser le plan d'action, volet opérationnel principal du Document Stratégique de Façade (DSF).

En 2020, FNE Pays de la Loire a participé, aux côtés de FNE, Bretagne Vivante et Eau et Rivière de Bretagne aux travaux de rédaction en faisant de très nombreuses contributions sur son contenu ainsi que sur les fiches actions l'accompagnant.

Cela a représenté de nombreuses heures de travail, dans un processus de concertation manquant parfois de transparence et pour lequel la prise en compte des contributions associatives est en question. Ces manquements tant sur la forme que sur le fond feront l'objet d'une déposition commune des associations en 2021.

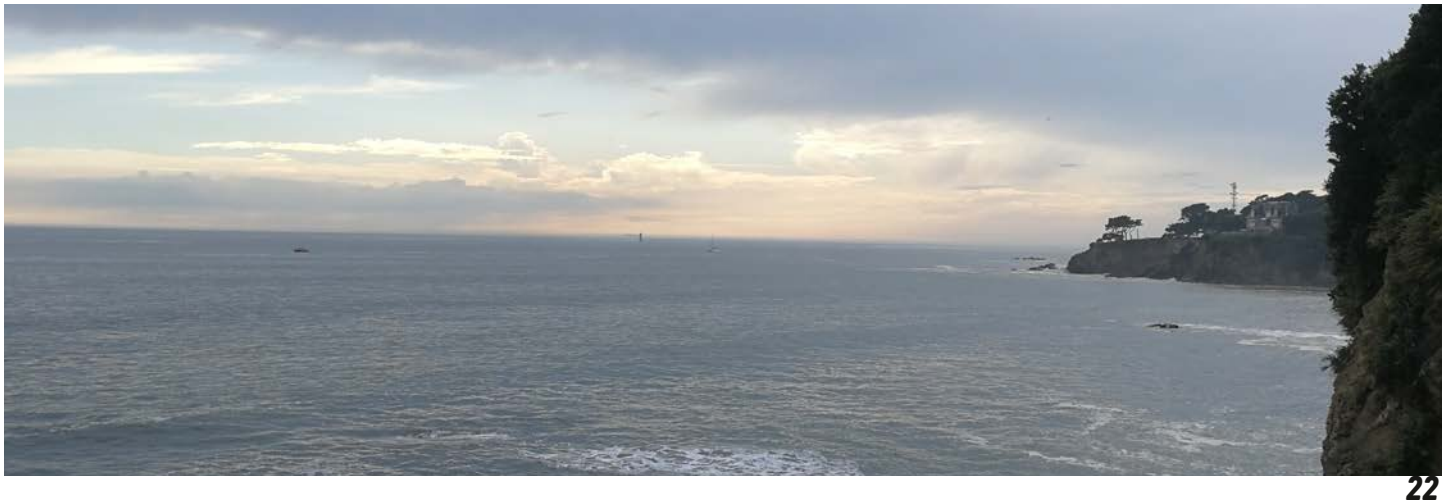

AVENIR DE LA CENTRALE EDF DE CORDEMAIS

Porté par EDF dans le cadre des réflexions liées à la fermeture des dernières centrales à charbon en France (la France s'est engagée lors de la COP 21 en 2015 à fermer ses portes en 2020), le projet Ecocombust vise à remplacer 80% du charbon par de la biomasse issue des déchets de bois B. FNE Pays de la Loire suit ce projet depuis 2017.

En 2020, seul l'avis de l'Autorité Environnementale publié en septembre est venu alimenter ce dossier. L'enquête publique prévue pour un temps en fin d'année a été repoussée à début 2021. FNE Pays de la Loire a donc commencé à préparer le travail de positionnement inter-associatif en fin d'année afin de pouvoir participer à l'enquête publique et y rappeler nos questionnements et nos points de vigilance.

AIR PAYS DE LA LOIRE

Membre d'Air Pays de la Loire depuis 2011, FNE Pays de la Loire a été réélue au conseil d'administration lors de l'assemblée générale de cette association en juin 2020 au Mans. Jean-François HOGU nous y représente.

L'actualité 2020 a été portée en partie par les suites de l'incendie du site SEVESO à Rouen en septembre 2019 et ses conséquences en terme de prévention et de suivi de la qualité de l'air si un accident industriel survenait en Pays de la Loire.

La présentation de l'étude du suivi des pesticides dans l'air en Pays de la Loire a aussi retenu notre attention et nous soutenons de manière forte la poursuite nécessaire de cette étude et le développement du nombre de stations de suivi.

A noter aussi que la mise en place du nouvel indice de la qualité de l'air prévue en septembre 2020 a été repoussée au début de l'année 2021.

INSTANCE DE CONCERTATION ET DE SUIVI ÉOLIEN EN MER

Depuis fin 2012, FNE Pays de la Loire participe à l'instance de concertation animée par l'État pour le projet de parc éolien au large de St Nazaire (44). En 2020, une réunion de cette instance a eu lieu à St Nazaire et nous avons pu à plusieurs reprises rencontrer les équipes projet d'EDF-RE et de RTE pour faire le point sur l'avancée des travaux.

Depuis fin 2014, FNE Pays de la Loire participe à l'instance de concertation animée par l'État pour le projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et Noirmoutier (85). L'instance de concertation ne s'est pas réunie en 2020 mais plusieurs réunions ont eu lieu avec le porteur de projet notamment en vue de la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2020, FNE Pays de la Loire a été à de nombreuses reprises sollicitée pour apporter son expertise sur des dossiers liés au développement des énergies renouvelables. Il s'agit bien souvent de projet de parcs éoliens terrestres, de méthanisation mais aussi de parcs photovoltaïques au sol.

FNE Pays de la Loire a pu participer à de nombreuses réunions ou rencontres liées à ces sujets tout au long de l'année 2020 notamment au comité régional méthanisation et aux comités départementaux méthanisation en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Fin 2020, FNE Pays de la Loire a rencontré France Énergie Éolienne (FEE) afin d'échanger sur le développement de l'éolien terrestre en Pays de la Loire et mieux connaître nos fonctionnements respectifs. Ce premier échange se poursuivra en 2021 par divers temps de rencontre avec nos adhérents.

GROUPES DE TRAVAIL SUR LE PEUPLIER

Deux groupes de travail ont été lancés en 2019 à l'échelle du Val de Loire au sujet du peuplier. Il s'agit du groupe de travail « du peuplier pour l'avenir » et du groupe de travail « peuplier et castor ». C'est Jean-Christophe GAVALLET qui représente FNE Pays de la Loire dans ces ateliers.

Le contexte 2020 n'a pas été favorable et seules les rencontres prévues en janvier et février 2020 ont pu avoir lieu. Mais le travail s'est poursuivi notamment pour le groupe de travail « peuplier et castor » qui a décidé de créer une fiche descriptive, destinée d'une part à quantifier les impacts du castor sur les peupleraies et d'autre part à mieux connaître son comportement alimentaire. Deux zones pilotes sur lesquelles devrait être testés la fiche ainsi qu'un dispositif d'animation spécifique destiné à faciliter les remontées d'information vont être définies en 2021.

PEFC OUEST

Notre représentant à PEFC Ouest, Jean-Christophe GAVALLET, a participé aux réunions du conseil d'administration de cette association en 2020.

Un gros travail d'échange sur les standard du label PEFC en vue de préparer le forum de rencontre national. De toutes les régions c'est PEFC Ouest qui tient le cap sur les exigences environnementales, alors qu'elles sont jugées perfectibles selon nos associations. A noter une bonne réactivité des salariés de PEFC Ouest sur des signalements de la part de nos associations.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SRADDET PAYS DE LA LOIRE

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) constitue un document de planification transversal qui intègre plusieurs documents pré-existants (SRCE, PRPGD, SRCAE…). Il s'imposera notamment aux documents d'urbanisme, selon une opposabilité toutefois limitée (rapports de compatibilité et de prise en compte). En cours d'élaboration depuis plusieurs années, le SRADDET des Pays de la Loire a bénéficié d'un délai supplémentaire d'adoption du fait de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

En 2020, FNE Pays de la Loire a formulé plusieurs propositions écrites d'évolution du projet soumis à concertation s'agissant des différentes thématiques abordées (aménagement du territoire et urbanisme, transports et mobilités, climat-air-énergie, biodiversité et eau), afin d'en rehausser l'ambition environnementale. Elle a pu échanger avec le Conseil régional quant à la possible intégration de ces propositions. Ces échanges se poursuivront au cours de l'année 2021, qui verra l'aboutissement de la démarche d'élaboration de ce document structurant.

PAYSAGES ET PUBLICITÉ

Deux condamnations confirmées

LECLERC DE PONTCHÂTEAU

L'année 2020 a marqué la fin d'un dossier contentieux entamé en 2015, avec la confirmation en juillet par la Cour d'appel de Rennes de la condamnation de l'exploitant de l'hypermarché Leclerc de Pontchateau (société Brière Distribution) et du publicitaire Pub Océane : les 17 pré-enseignes exploitées par ces dernières en dehors de toute agglomération sont bel et bien illégales et, au regard de leur impact paysager, justifient la condamnation des deux sociétés à verser des dommages et intérêts à FNE Pays de la Loire et FNE. Un épilogue satisfaisant, étant à rappeler que les nombreux panneaux concernés avaient d'ores et déjà été retirés suite à l'action des associations.

AUCHAN D'AVRILLÉ

Scénario analogue pour l'hypermarché Auchan d'Avrillé : la Cour d'appel d'Angers a confirmé en octobre la condamnation de l'exploitant (société Juignedis) et du publicitaire Promovil à verser des dommages et intérêts à FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou en raison de l'exploitation illégale de 22 pré-enseignes hors agglomération. Là encore, la juridiction a rappelé à raison l'objectif de préservation des paysages que pousse à réglementer l'exercice de l'affichage publicitaire. Là encore, l'action associative a entraîné la dépose des panneaux concernés.

ASSIGNATION EN JUSTICE DE YARA FRANCE

L'usine exploitée à Montoir-de-Bretagne par YARA France produit des engrais azotés. Depuis plus d'une décennie, les rejets qu'elle effectue dans la Loire excèdent le taux d'azote et de phosphore toléré par son arrêté d'autorisation, nuisant ainsi à la bonne qualité de l'eau. En dépit des demandes de l'administration, elle refuse d'effectuer les investissements nécessaires pour régulariser sa situation. Alors qu'une enquête pénale a été ouverte sur ce volet mais présente des incertitudes quant à son aboutissement, FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante ont assigné la société devant le tribunal judiciaire de Saint-Nazaire afin de lui demander des comptes. Outre la problématique de la pollution des eaux, les associations reprochent à la société plusieurs dysfonctionnements s'agissant de la maîtrise des risques industriels (plusieurs travaux de sécurisation ont été réalisés en retard). Ce dossier sera audiencé en 2021.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

NUCLÉAIRE : POLLUTION DE LA LOIRE AU TRITIUM

En janvier 2019, une pollution hors normes par du tritium (élément radioactif) avait été mesurée dans l'eau de la Loire au niveau de Saumur, suite à un prélèvement effectué par un réseau de préleveurs et analysé par l'ACRO, laboratoire agréé. Ce taux traduisant nécessairement un dépassement des limites de rejet par les centrales nucléaires exploitées par EDF le long de la Loire et de ses affluents, le collectif Loire Vienne Zéro Nucléaire a porté plainte contre la société aux côtés du réseau Sortir du Nucléaire, de FNE Pays de la Loire et de la Sauvegarde de l'Anjou. La plainte a été adressée au parquet de Paris en février 2020 et est depuis en cours d'instruction.

CSS BRENNTAG

La société Brenntag exploite à Saint Herblain (44) une usine de manutention, reconditionnement et distribution de produits chimiques, classée Seveso seuil haut. Une commission de suivi du site (CSS) a été instituée fin 2019 et a tenu sa première réunion le 7 janvier 2020. En l'absence de fédération départementale en Loire-Atlantique, FNE Pays de la Loire a été désignée pour y siéger. La réunion du 7 janvier 2020 fut consacrée à l'installation de la CSS et permit de faire un point sur les principaux enjeux liés au fonctionnement de l'usine, essentiellement sous l'angle des risques industriels.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Des dossiers en bref :

Le dossier **APROCHIM** continue évidemment de mobiliser la fédération régionale puisqu'en dépit d'une suspension partielle d'activité ordonnée par la préfecture fin 2019, l'usine continue de polluer son environnement. Des dépassements des taux de PCB contrôlés dans les herbages situés à proximité de l'usine ont ainsi été constatés au cours de l'été 2020. Plusieurs facteurs ont retardé les échéances judiciaires de ce dossier au cours de l'année.

FNE Pays de la Loire suit également de près les activités de l'usine **Cargill**, qui fabrique de l'huile végétale à Saint-Nazaire et engendre plusieurs nuisances pour son voisinage. Devant le refus de la préfecture de Loire-Atlantique de lui communiquer différents documents relatifs aux rejets de l'usine, FNE Pays de la Loire a été contrainte de saisir le juge administratif. Ce recours a conduit la préfecture à s'exécuter, permettant à la fédération régionale de se désister.

NOS PARTENAIRES

Acteur de la gouvernance environnementale et du débat public en matière d'environnement, FNE Pays de la Loire a, en 2020, dialogué avec un grand nombre d'acteurs des Pays de la Loire. Qu'ils soient services de l'État, collectivités territoriales, établissement publics, associations, entreprises, syndicats ou universités et grandes écoles, tous ces acteurs détiennent des leviers d'action pour contribuer à la transition écologique et énergétique ainsi qu'à la protection de la nature et de l'environnement. FNE Pays de la Loire met en place des partenariats financiers et techniques avec certains pour agir et construire des actions d'intérêt général.

ILS NOUS SOUTIENNENT FINANCIEREMENT

Conseil régional des Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire est soutenue financièrement par le Conseil régional des Pays de la Loire depuis sa création. FNE Pays de la Loire a réalisé en 2020 plusieurs actions permettant de concrétiser la stratégie régionale biodiversité. Nous avons aussi pu recevoir un soutien financier pour réaliser des actions en lien avec la protection de la ressource en eau.

DREAL des Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire est soutenue financièrement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire. Nous travaillons régulièrement avec les différents services de la DREAL tout comme nous le faisons avec d'autres services de l'État en lien avec nos dossiers : la DRAAF, l'Agence Régionale de la Santé, la DIRNAMO, … et bien entendu la Préfecture de Région et la Préfecture Maritime de l'Atlantique Nord.

Agence de l'eau Loire Bretagne

En 2020, l'agence de l'eau Loire Bretagne est venue apporter son soutien financier aux actions menées par FNE Pays de la Loire et tout particulièrement celles en lien avec la sensibilisation du grand public. Pour cela une convention pluriannuelle d'objectifs de 2 ans a été signée au printemps 2020.

DRAJES via le FDVA

FNE Pays de la Loire a été soutenue financièrement en 2020 par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports via le Fond d'Appui à la Vie Associative pour l'organisation de plusieurs formations à destination de nos bénévoles.

Société Éoliennes en Mer Yeu Noirmoutier

En 2020, FNE Pays de la Loire a construit un partenariat avec la Société Éoliennes en mer Yeu Noirmoutier, cette dernière souhaitant soutenir des actions de sensibilisation du public aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Plusieurs actions ont ainsi été soutenues financièrement notamment l'action Laisse de Mer et l'action Vendée Globe 2020 visant à mieux protéger une zone Natura 2000.

UN GRAND MERCI À NOS DONATEURS

En 2020, nous avons eu la chance de recevoir le soutien financier sous forme de dons de plusieurs associations non membres de FNE Pays de la Loire et de quelques entreprises. Toutes ces structures partagent nos valeurs et ont à coeur la protection de l'environnement. Et suite à notre appel à la générosité du public lancé fin 2020, nous avons reçu le soutien financier de citoyens. Merci à tous ceux qui nous ont fait un don. Grâce à vous, nous avons pu réaliser de nombreuses actions en 2020.

NOS FINANCES

Les ressources de FNE Pays de la Loire proviennent soit de nos fonds propres (cotisations, dons, vente ou prestations,...) ou de fonds publics (État, Conseil régional, ...) et de partenariat avec des entreprises.
Pour la 3ème année de suite, le solde financier est positif. L'excédent dégagé en 2020 s'élève à 5 114,33 euros. Ce résultat financier est le reflet d'une gestion économe de notre association et de l'attention permanente qui est portée à nos dépenses. Notre modèle économique ne nous permet guère de souplesse et reste fragile.

NOS CHARGES 2020

En 2020, comme pour les années précédentes, la grande partie de nos dépenses est liée aux charges de personnel (76% pour 3 ETP). Cela illustre notre activité de fédération régionale dont la plus-value est liée à ce temps de travail salarié venant en soutien à des bénévoles qui s'investissent dans les instances régionales et aux associations membres.
A l'inverse, nos associations adhérentes réalisent pour la plupart des activités concrètes sur le terrain qui entraînent des frais de mise en œuvre autre que du temps de travail.
Nos dépenses sont des charges de structure (frais liés à nos locaux : loyer, électricité, eau, téléphone, taxes foncières, ...) et des frais liés à l'achat de fournitures et équipements pour permettre à l'équipe salariée de travailler convenablement. A noter, en cette année où le télétravail a pris une part conséquente dans notre organisation, l'équipement en ordinateur portable et téléphone portable des trois salariés.

Le pilotage fin de la comptabilité de la fédération régionale est rendu possible par l'engagement des salariés, même si celui-ci est mal représenté dans les chiffres « secs » d'une comptabilité et du conseil d'administration qui portent la responsabilité de cette bonne gestion.

JEAN-MARC LALLOZ

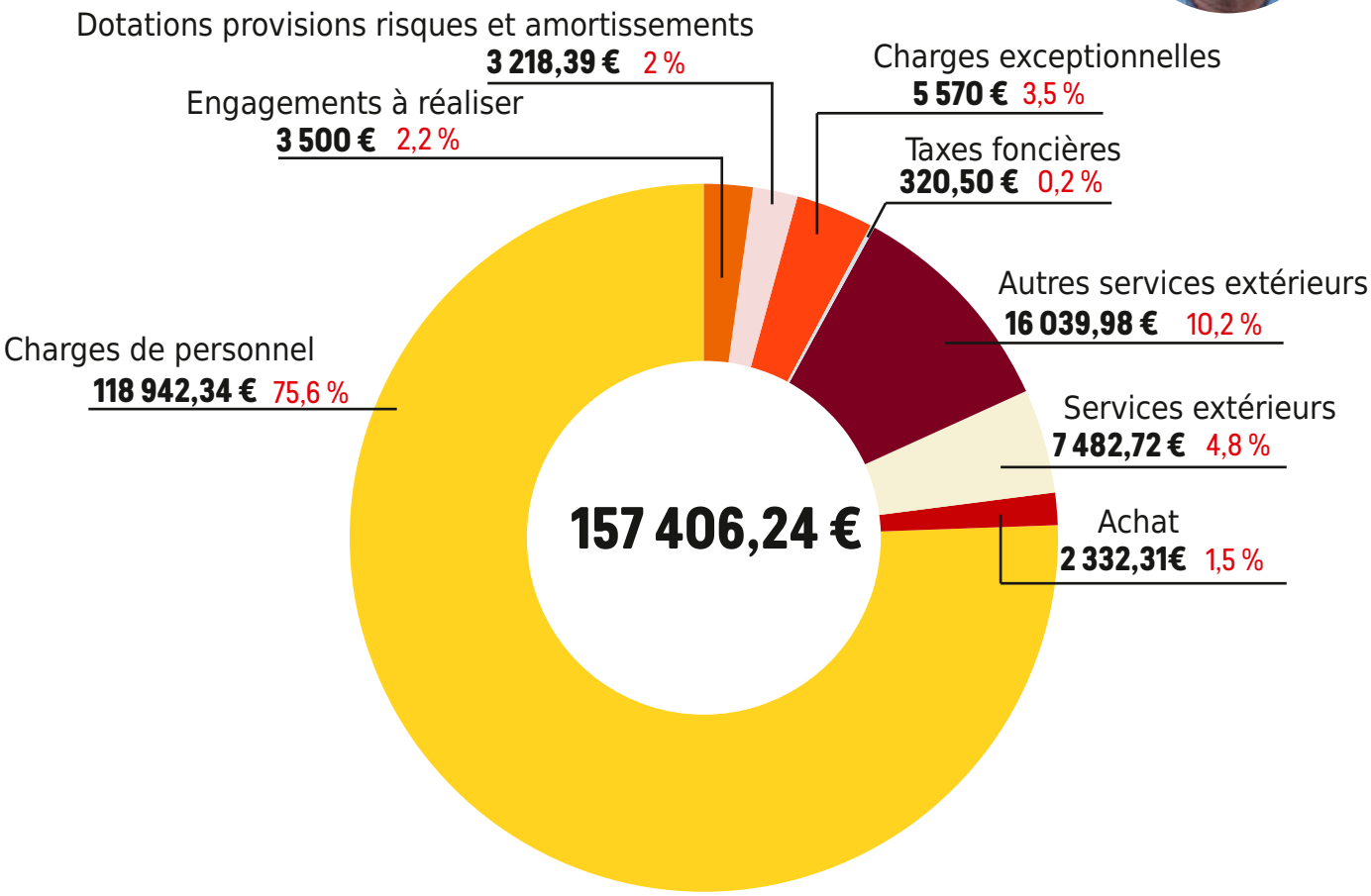

NOS RESSOURCES 2020

En 2020, nos principaux financeurs publics sont le Conseil régional des Pays de la Loire (32% de nos ressources), l'État via la DREAL des Pays de la Loire (13%), la DRAJES à travers le Fond d'Appui à la Vie Associative (1%), l'appui au Service Civique (1%) et l'appel à projets du PRSE 3 (2%). A noter le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne (6%) que nous n'avions plus depuis plusieurs années.

Pour ce qui est du soutien du monde des entreprises, en 2020 nous avons reçu l'appui d'une entreprise via une convention de partenariat venant alimenter plusieurs de nos actions de sensibilisation du grand public pour 12,5 % de nos ressources financières.

Nos fonds propres représentent, en 2020, 32% de nos ressources. Il s'agit des cotisations de nos adhérents, de prestations ou encore de consultations juridiques et des produits issus de ventes. Les indemnités de nos représentants au CESER des Pays de la Loire, perçues directement par FNE Pays de la Loire, représentent une grande partie de nos fonds propres (45%). A noter la place de plus en plus importante de l'appel à la générosité du public qui représente 15 % de nos fonds propres. Le développement de notre association nous amènera à faire de plus en plus appel aux dons du grand public.

A souligner le fait que notre activité juridique génère aussi des ressources financières (22 % de nos fonds propres) et que ces dernières viennent alimenter le poste de chargé de mission « juridique ».

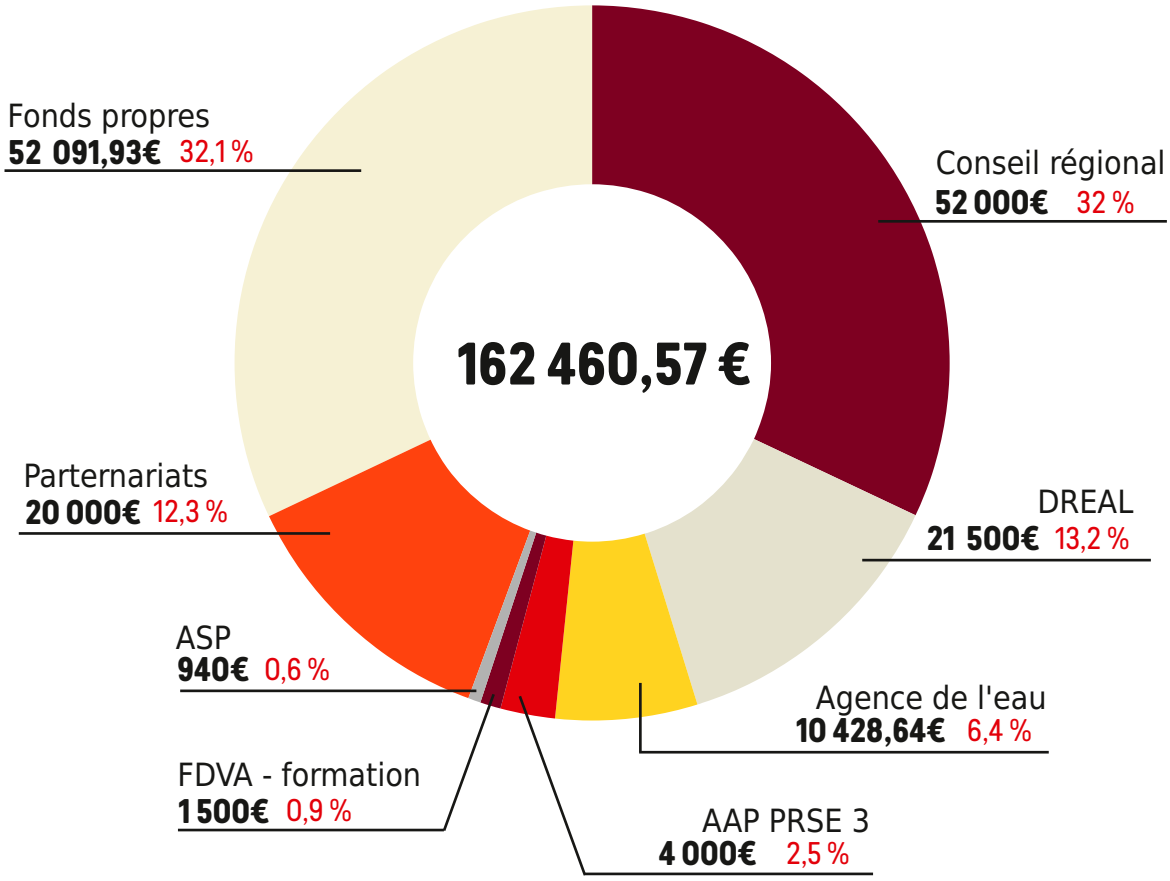

LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

La **valorisation du bénévolat** correspond au temps passé par les bénévoles en représentation pour FNE Pays de la Loire (présence en réunion, tenue de stand, ...). En 2020, ce sont 719 heures (**103 jours**) qui ont été déclarées. Au plan comptable, c'est l'équivalent de 21 570 euros. Les abandons de frais de déplacement sont aussi pris en compte et s'élèvent à 2 873,65 euros en 2020. Le total de la valorisation du bénévolat s'élève pour l'année 2020 à **24 443,65 euros**.

La valorisation du bénévolat est ancrée dans la culture de FNE Pays de la Loire. Les chiffres qui apparaissent ne sont pas anecdotiques et représentent, certainement à minima, l'implication des bénévoles. Cette implication est quelque chose de fort et il faut savoir l'afficher.

YVES LE QUELLEC

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

FNE Pays de la Loire est une fédération régionale d'associations qui rassemble en 2020, via une adhésion directe de 8 associations, un mouvement associatif d'une centaine d'associations locales. Une association correspondante vient aussi compléter ce mouvement associatif en Pays de la Loire.

SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE LA LAISSE DE MER

Cet été 2020, sur les plages de plusieurs communes en Vendée, les bénévoles de notre fédération départementale FNE Vendée et des associations locales de l'APNO et du CPNS ont animé une dizaine d'actions de sensibilisation autour de la laisse de mer. Ces animations ont permis d'expliquer le rôle clé joué dans l'écosystème dunaire par ces débris naturels abandonnés par l'alternance des marées, et l'importance de les laisser se dégrader sur place afin d'alimenter le cycle de vie.

Le public a répondu présent et a été particulièrement intéressé. En effet, 185 personnes ont été touchées dont 80 enfants. Ce sont donc des temps riches en relation humaine, à travers des rencontres avec des personnes curieuses de découvrir ce qu'est la laisse de mer et d'apprendre à dépasser ainsi le seul aspect « propreté » de la plage.

Pour chaque temps d'animation, ce sont en moyenne 3 bénévoles qui ont participé à l'installation du matériel et à l'accueil du public.

Cette action a reçu le soutien de la société Eolienne en Mer Yeu Noirmoutier dans le cadre de notre partenariat 2020. Ces animations étaient inscrites à l'agenda de l'opération « Pays de la Loire Grandeur Nature » portée par le conseil régional des Pays de la Loire.

www.fne85.fr

MEILLEURE PROTECTION DU BOCAGE DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi):

Les PLUi des Communautés de communes Mayennaises ont fait l'objet lors de leurs enquêtes publiques de contributions quasi systématiques de FE53, MNE, Collectif Bocage 53, LCDT-53 et d'autres. Tout particulièrement sur l'indigence des inventaires bocagers à l'exception de Mayenne Communauté qui avait déjà choisi de classer la totalité de son linéaire. La déception fut toujours au rendez-vous à la lecture des conclusions des enquêtes sur ce sujet.

Pour le PLUi de Meslay-Grez, ces contributions furent présentées conjointement par les associations aux 3 commissaires enquêteurs. Cette formule a permis de mettre en exergue les niveaux locaux et généraux. Cette fois, grâce en grande partie, sans aucun doute, aux contributions concertées de FE53/MNE/CB53, de LCDT-53 et de Entre Taude et Bellebranche, une des réserves émises par les commisaires enquêteurs rejoint nos demandes, tout particulièrement :

- le renforcement de la protection du bocage sur la base d'un inventaire complet et de la protection de toutes les haies,
- la création d'une commission mixte de suivi de l'évolution et des demandes éventuelles d'arrachage,
- l'ambition de rétablir au moins 70m de linéaires par ha de SAU (avis du préfet).

Les différents points semblent devoir être pris en compte suite à la rencontre avec le nouveau président de la Communauté de communes.

http://fe53.ovh/

Action de sensibilisation à la protection de la laisse de mer en Vendée

LA SAUVEGARDE de L'ANJOU

ZAC OCÉANE : UNE VICTOIRE POUR LA BIODIVERSITÉ

L'affaire commençait mal, par l'autorisation accordée à la société PRD d'implanter un bâtiment logistique sur la ZAC Océane à Verrières-en-Anjou, malgré les observations faites par la Sauvegarde de l'Anjou lors de l'enquête publique. En effet, ce projet supposait la destruction de 3,7 ha de zone humide et, au mépris de la législation, l'arrêté préfectoral ne définissait pas les mesures compensatoires à cette destruction. Mais il aurait été sans effet de contester l'arrêté en justice, car la parcelle concernée était déjà bien mise à mal par les premiers travaux d'aménagement.

La Sauvegarde de l'Anjou et la LPO Anjou engagent alors le dialogue avec PRD, puis avec Angers Loire Métropole (ALM), aboutissant à une alternative au conflit juridique : en contrepartie du projet, les associations obtiennent la préservation définitive de la partie nord de la ZAC. C'est ainsi un ensemble écologique fonctionnel de plus de 20 ha particulièrement riches en biodiversité commune qui est préservé.

Cette concertation, tardive, amène à une victoire associative pour l'environnement, cohérente avec l'objectif de "Zéro artificialisation nette des sols" qui figure dans le Plan national Biodiversité.

www.sauvegarde-anjou.org

ÉCOLE DU DEHORS

Pour l'année scolaire 2020-2021, Sarthe Nature Environnement (SNE) s'est lancée dans un projet d'école du dehors en partenariat avec le GRAINE Pays de la Loire et l'Inspection de l'Éducation Nationale de la ville d'Allonnes labellisée « Cité éducative ».

Le projet consiste à proposer des activités scolaires appliquées dans un espace naturel proche de l'école.

Le but est de faire classe dehors une demi-journée par semaine, mais chaque classe adapte le rythme des sorties selon l'âge des enfants et sa facilité à s'adapter.

SNE s'est engagée à accompagner 6 classes afin d'aider les enseignants à mettre en place cette action sur du long terme.

Nous accompagnons 2 classes de CE1, 1 classe d'ULIS, 2 classes de Grande section, 1 classe de Petite section.

D'autres structures sarthoises accompagnent d'autres classes, pour un total de 23 sur cette année, ce qui montre un engouement à « faire sortir » les enfants.

Cela nous a permis de développer de nouvelles séances n'étant pas des « sorties nature » à proprement parler.

Quelques exemples d'activités d'école du dehors menées par SNE :

- Découverte des parties de l'arbre, quelle est leur utilité pour l'arbre;
- Trier les feuilles selon leur taille et leur forme ou selon leur espèce;
- Utiliser un double décimètre en mesurant la longueur et la largeur de feuilles de 3 espèces d'arbres;
- Découvrir les 5 sens grâce à la forêt;
- Abécédaire de la forêt;
- Carte sonore.

Un temps de bilan est prévu en fin d'année scolaire afin de faire le point avec les enseignants. Grâce à cela, nous souhaitons qu'ils continuent de faire classe dehors sans nous et surtout que cela continue les années scolaires suivantes.

www.sne72.asso.fr

Une classe de grande section dans le cadre du projet d'école du dehors

OPÉRATION "GRENOUILLES EN VADROUILLE"

Depuis 8 ans, un crapaudrome est installé dans le quartier des Perrières de la Chapelle-sur-Erdre (44). C'est l'opération «Grenouilles en vadrouille» dont l'objectif est d'éviter la mortalité des amphibiens sur ce secteur en plein aménagement.

Le dispositif est constitué d'un système de « barrière-pièges », comprenant 33 seaux et 430 mètres de bâche , et d'une quarantaine de bénévoles qui se relaient chaque année pendant 3 mois, pour assurer les relèves, saisir et traiter les données.

Après un effondrement catastrophique des populations d'amphibiens sur ce secteur au début du dispositif, les effectifs ont progressivement remonté depuis 2018, tendant à rejoindre les chiffres initialement constatés.

Après l'investissement de centaines d'heures de bénévolat et de suivi par nos associations, il était plus que temps d'envisager pour les années suivantes la création d'une installation pérenne. La construction d'un crapauduc permanent est annoncée pour l'été 2021. Les réunions techniques permettront de mener une réflexion plus globale intéressant l'ensemble du site.

Ce sera l'occasion pour cet « écoquartier », distingué par un généreux prix de la biodiversité, de mettre en cohérence les actes et les engagements.

Bretagne Vivante n'en a sans doute pas terminé de sa vigilance sur ce secteur, car la fièvre aménageuse n'y est pas retombée : des travaux de construction d'un complexe de cinéma doivent prochainement débuter à moins de 500 mètres de la zone du crapauduc.

www.bretagne-vivante.org

LE DIALOGUE PERMANENT POUR LA NATURE

Développé par la LPO en Pays de la Loire, l'outil du dialogue permanent pour la nature (DPN) est inspiré du fonctionnement de Nature & Progrès. Construit dans le cadre du projet Paysans de nature, il peut être mis à disposition d'autres démarches et d'autres réseaux. L'objectif est de faire progresser continuellement la biodiversité sauvage dans les fermes, en créant des conditions pérennes de dialogue entre les paysans, les habitants de leurs territoires et les naturalistes, dans un esprit de montée en compétences croisée.

Le DPN se déroule en 2 étapes :

- une visite de ferme (annuelle ou tous les 2 ans), associant le paysan, un paysan voisin et un habitant du territoire, qui peut être naturaliste ou non. Sur la base d'une trame d'enquête et d'un guide de pratiques à favoriser (correspondant à la production et au paysage), les personnes discutent des pratiques ayant un impact sur la faune et la flore sauvages. Il s'agit de questionner d'une part la présence et la fonctionnalité des "infrastructures agro-écologiques" (mares, haies, zones humides, buissons etc), d'autre part les itinéraires techniques (intrants, mécanisation, soins aux animaux, pratiques de pâturage etc), et enfin les activités "sociétales" (accueil d'étudiants, sorties nature etc.). Un compte-rendu très synthétique est rempli en fin de visite, identifiant les principaux sujets de discussion;
- une commission de restitution de plusieurs visites de fermes, appelée "Commission de Progrès Biodiversité" (CPB), durant laquelle les compte-rendus de 8 à 10 fermes sont étudiés par tous les enquêteurs et un ou des naturalistes. La CPB propose 2 à 4 points de progrès à mettre en œuvre pour la prochaine enquête.

Ce dispositif permet de mobiliser les acteurs locaux et de les rendre actifs dans la préservation du patrimoine naturel dans l'espace agricole.

http://paysdelaloire.lpo.fr

Mise en place du crapauduc à la Chapelle-sur-Erdre

NOUVELLE LISTE ROUGE POUR LES MAMMIFÈRES DES PAYS DE LA LOIRE

Onze ans après la première évaluation régionale, le Groupe Chiroptères Pays de la Loire a participé à la mise à jour de la Liste Rouge des Mammifères. Celle-ci fait apparaître une aggravation de la situation et des résultats inquiétants.

Ainsi, sur les 59 espèces de mammifères indigènes qui ont pu être évaluées, 19 sont menacées de disparition (soit 35%) dans les Pays de la Loire et au moins 38% des espèces voient leurs effectifs régresser.

Contrairement à 2009, aucune espèce n'est dans la catégorie en danger critique mais 6 figurent dans la catégorie en danger et 13 dans la catégorie vulnérable. Le Rhinolophe euryale est l'espèce de chiroptères la plus en danger.

Signalons que la situation de l'ensemble des espèces classées vulnérables s'aggrave. Par exemple, du côté des Chiroptères, en plus de la Sérotine commune, ce sont deux espèces migratrices qui voient leur statut se dégrader : la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius.

A cela, il faut ajouter les 11 espèces (19%) classées dans la catégorie quasi-menacée et qui pourraient venir allonger la liste des espèces menacées dans les prochaines années. En effet, 9 d'entre elles sont proches d'atteindre les seuils de la catégorie vulnérable.

http://chauvesouris-pdl.org

2020 : RÉVISION DE NOTRE SCÉNARIO DE TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT

En cette année 2020, la « grande affaire » de Virage Énergie Climat Pays de la Loire a été la révision de notre scénario de transition énergie climat des Pays de la Loire.

Ce chantier, lancé à l'occasion des 10 ans de notre association le 18 janvier 2020, s'est appuyé sur l'implication de nombreux participants aux groupes de travail consacrés aux différents thèmes du scénario : logement, tertiaire, transports, agriculture / forêt, industrie / déchets, production d'énergies renouvelables, impact sur les emplois...

Mais pourquoi se lancer dans ce très important travail d'actualisation de notre scénario ? En premier lieu parce que le contexte a largement évolué depuis 2013, date de publication de notre première version. Les objectifs fixés alors en termes d'émission de GES, de production d'EnR, etc... paraissaient à cette date très ambitieux et hors d'atteinte pour beaucoup. Aujourd'hui, les objectifs de neutralité carbone en 2050 et de réduction de 55% des émissions de GES à l'horizon 2030, qui semblaient jadis exorbitants, sont maintenant portés par l'Union européenne. Il nous fallait donc tenir compte de ces évolutions pour affirmer, voire renforcer nos prévisions en termes de transition pour des Pays de Loire décarbonés, autonomes sur le plan énergétique et alimentaire.

Nos travaux ont certes rencontré des difficultés : disponibilité des acteurs, entièrement bénévoles et souvent sollicités par leurs activités professionnelles ou familiales, complexité du sujet nécessitant de gros investissements personnels pour monter en compétence... sans parler de la Covid !

Malgré ces embûches, nous avons fait preuve de résilience et nos efforts vont aboutir : notre scénario entièrement «relooké» sera rendu public et largement diffusé avant l'été 2021.

virageenergieclimatpdl.org

+ UNE ASSOCIATION CORRESPONDANTE :

Association Vert Pays Blanc et Noir

https://www.vpbn.fr/

NOS PUBLICATIONS

4 revues et notre rapport d'activité

- La Lettre de FNE Pays de la Loire n°28 - Mieux gérer l'eau face au changement climatique
- La Lettre de FNE Pays de la Loire n°29 - 10 ans après Xynthia, en finir avec le déni du risque ?
- La Lettre de FNE Pays de la Loire n°30 - Moratoire sur les zones commerciales, quels enjeux ?
- La Lettre de FNE Pays de la Loire n°31 - Pour une meilleure prise en compte de la trame noire
- Rapport d'activité 2019

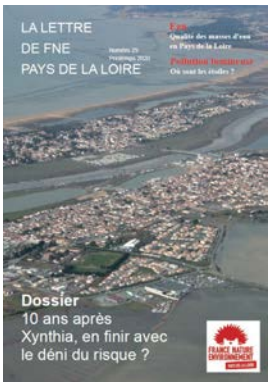

3 jurifiches

- N° 24 - Les nuisances lumineuses
- N°25 - La remise en état d'une ICPE
- N°26 - Les plans de prévention des risques d'inondation

11 mises à jour de la revue de presse

À retrouver sur https://www.scoop.it/topic/revue-de-presse-juridique-de-fne-pays-de-la-loire
Diffusion uniquement à nos associations adhérentes

18 communiqués de presse

À lire ou relire sur fne-pays-de-la-loire.fr ⇨ Publications ⇨ Communiqués de presse

Mentions légales
Directeur de publication : Jean-Christophe GAVALLET
Rédaction, conception et réalisation : Benjamin HOGOMMAT, Marjorie LALANDE, Xavier MÉTAY, Noémie MOREL et Héléna TRÉVET
Illustrations : A.Voicu - couverture, M.Lalande - p.2, p.3, p.6, F.Denier-Pasquier - p.5, N.Morel - p.10, p. 12, p.18, p.22, p.29 J.Duchemin - p.10, X.Métay - p. 11, p. 12, p.16, p. 17, p.20, p.23, p.25, CPNS - p.11, S.Poupard - p.14, M.Dreffier - p.15, APNO - p.30, SNE - p.31, Bretagne Vivante - p.32, GCPDL - p.33
Impression : Atelier Pacquereau
8 boulevard des Bretonnières - 49124 St Barthélémy-d'Anjou

Hors-série de la Lettre de FNE Pays de la Loire

édité à 100 exemplaires papier
ISSN : 2498-3810

Financé par :
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
DREAL Pays de la Loire
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Cette revue et son contenu sont à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - pas d'utilisation commerciale - pas de modification 2.0 France

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

PAYS DE LA LOIRE

Retrouvez-nous :
sur www.fne-pays-de-la-loire.fr
sur Facebook @fnepaysdelaloire
sur Twitter @FNEpaysloire
et sur Instagram @FNE_paysdelaloire

contact@fne-pays-de-la-loire.fr
tél : 02 41 19 54 18